

POUR LA

MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / OCTOBRE 2021 - 6 €

N°330

37^e Congrès

Le rendez-vous
du Grand-Bornand

Actualité

Un plan
important pour
la montagne

Élevage

L'avenir du lait
de montagne

Dossier

La traque des déchets





Transition écologique : la montagne s'active

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA MONTAGNE S'ACTIVE

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe des objectifs annuels afin de rendre possible le changement de modèle de production et de consommation pour limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle vise à réduire notre production de déchets en les transformant en ressources. En augmentant la productivité matière de l'économie (cet indicateur permet de mesurer la transition vers un système plus économe en ressources). En incorporant de la matière recyclée dans les produits. En luttant contre la pollution plastique. En allongeant la durée de vie des produits, avec des effets significatifs sur la réduction des émissions de CO₂ et sur la préservation de la biodiversité.

La loi antigaspillage vise également à donner la possibilité aux collectivités de réaliser plus de 500 millions d'euros d'économies par an, grâce à la création de nouvelles filières pollueur-payeur qui vont permettre de transférer la charge de la gestion de certaines catégories de déchets vers les acteurs économiques à l'origine de ces déchets. Différentes mesures de lutte et de résorption des dépôts sauvages - véritables fléaux qui coûtent de 340 à 420 millions d'euros par an aux collectivités - devraient également leur faire réaliser des économies substantielles.



Des communautés de communes témoignent : « Le tri, ça marche »

Que leur territoire soit touristique ou pas, les habitants de la montagne sont de plus en plus nombreux à faire du respect de l'environnement une de leurs principales préoccupations.

Le mot d'ordre a changé. Dans les années 1990, il fallait trier, trier et encore trier. Aujourd'hui, les actions prioritaires consistent à réduire, encore réduire et toujours réduire les déchets. « Il y a un virage », se réjouit Claudine Laurent, responsable du pôle déchets de la communauté de communes du Vercors, regroupant six villages, douze mille habitants permanents, cinquante mille lits touristiques et trois déchetteries. Ici, un programme ambitieux a été mis en place. « Quand il a fallu installer les premiers containers semi-enterrés, on l'a fait », se plaît à rappeler Claudine Laurent.

Dès 2002, une campagne de vente de composteurs individuels a été initiée avec une subvention du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (Sirtom). Et depuis 2009, se développent des composts de copropriétés, des composts de

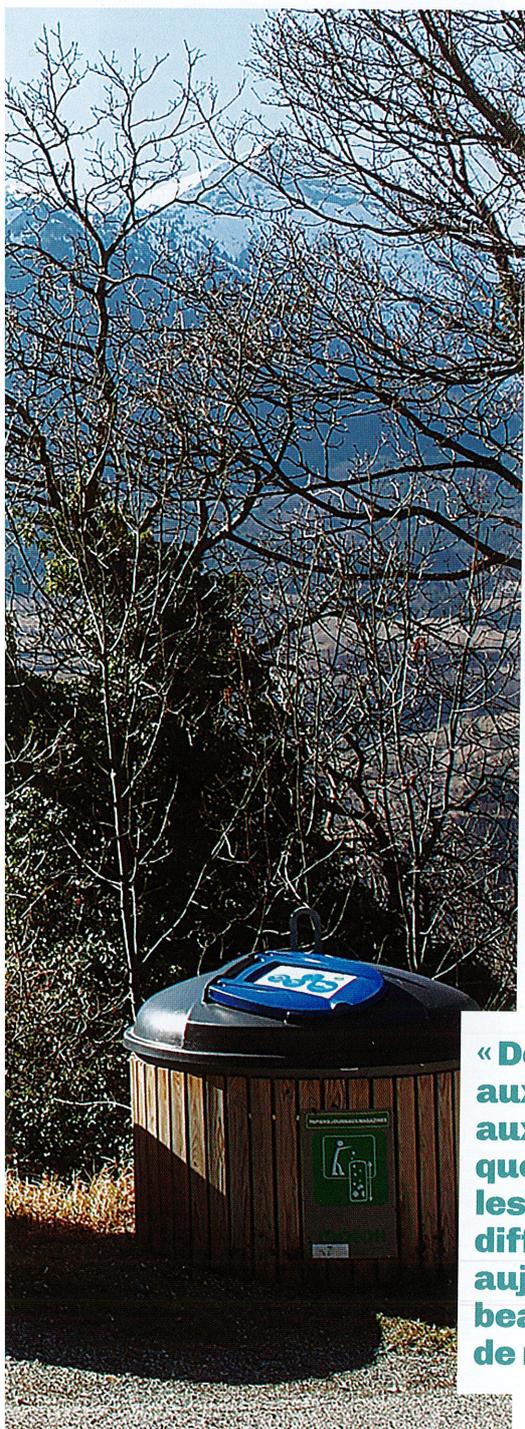
campings et de centres de vacances qui sont les gros producteurs de déchets de la communauté de communes du Vercors. « Maintenant, nous nous lançons dans le compost de quartiers, expose encore Claudine Laurent, afin qu'en 2024 chacun puisse composter en bas de chez lui. » Et ça marche ! Concrètement, en vingt années, le tonnage de déchets a été régulièrement réduit.

Pour atteindre le même objectif, les pratiques peuvent être très diverses. Au Sirtom de la Maurienne, « On est tout en apport volontaire. Cela permet de la souplesse et d'adapter facilement les fréquences de collecte », indique de son côté le technicien Florent Cabrolier. Et, là aussi, ça marche ! Territoire touristique ou pas, les habitants sont satisfaits. Il y a un an, la petite station familiale de Bessans a plébiscité le compostage collectif. « Nous avons de plus en plus de demandes pour étendre l'expérience », souligne Florent Cabrolier.

Si les préoccupations sont partout les mêmes, tout n'est pas encore réglé : « Pour ce problème de déchets, une partie de notre territoire est sur redevance, l'autre sur taxe d'enlèvement des ordures ménagères », détaille le directeur général des services de la communauté de communes de la Haute-Ariège, Gilles Bloqué. Et il nous faut aussi traiter les déchets qui vont dans un centre d'enfouissement, c'est-à-dire les déchets ultimes qu'il n'est pas possible de réduire davantage en raison de leur caractère dangereux ou polluant et qu'il faut éliminer. »

Le projet pourrait être de tout harmoniser mais dans une communauté de communes composée de cinquante-deux villages ariégeois, il arrive que rien ne soit simple. Un aperçu : « Ici, depuis 2017, avec la loi NOTRe, il a fallu marier ►►►

« Dès que l'on touche aux déchets, on touche aux gens dans leur quotidien et, forcément, les débuts ont été difficiles. Mais aujourd'hui nous avons beaucoup de retours positifs. »



TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA MONTAGNE S'ACTIVE

« Il faut travailler sur la responsabilité des producteurs qui laissent des cartons, des plastiques sur les marchés. Les habitants ne comprennent pas qu'il puisse y avoir deux poids et deux mesures. »

►►► trois anciennes communautés de communes qui avaient chacune leur mode de fonctionnement et d'organisation, à la fois sur l'organisation du service, sur les compétences exercées soit directement, soit par le biais du syndicat départemental, et sur la question du financement. » Tout demande en effet étude et réflexion, et la question des déchets n'y échappe pas. « Faut-il que l'on reprenne la compétence collecte sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes ? », s'interroge Gilles Bloqué. Ou faut-il trouver d'autres solutions ?

« Il est sûr qu'il y a cinquante ans, quand il y avait un trou, qu'on mettait tout dedans et qu'on y mettait le feu, c'était plus simple », résume le directeur du service technique de la communauté de communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs, Anthony Messika. Sûr mais, heureusement, on n'en est plus là. Alors, des résistances des débuts, ici, on ne parle plus. Et des derniers récalcitrants au tri, ici on ne parle pas. « Dès que l'on touche aux déchets, on touche à l'intérieur des habitations, aux gens dans leur quotidien et, forcément, les débuts ont été difficiles, explique Anthony Messika. Mais, aujourd'hui, nous avons beaucoup de retours positifs ». Ici, donc, le tri ça marche également, voilà le plus important. « Et sur le plan environnemental, nous sommes très contents, complète le directeur du service technique, parce que nous avons énormément réduit le volume d'ordures ménagères en augmentant tout ce qui est trié ».

Cela marche, malgré les difficultés et les disparités dont les territoires de montagne se font régulièrement l'écho. Ainsi, pour l'exemple, toutes les collectivités



Le coût de la gestion des déchets explose pour les collectivités

Afin de soutenir ses objectifs de gestion des déchets – enfouissement, tri de l'ensemble des emballages plastiques, séparation à la source des biodéchets et financement incitatif –, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a prévu un mécanisme d'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) – basé sur le principe du pollueur-payeur – à compter de 2020 et jusqu'en 2025. Alors que la tonne de déchets enfouis s'élevait à 9,15 euros en 1999, elle atteindra 65 euros en 2025.

Pour 2021, le produit de la TGAP a été évalué à plus de 901 millions d'euros dans la loi de finances. Ce qui constitue une hausse importante pour les collectivités compétentes en matière de déchets ménagers et qui sont effectivement contraintes de répercuter les conséquences de cette augmentation du traitement des déchets sur les contribuables locaux. Calculée sur le tonnage de déchets enfouis ou incinérés, qui est le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental, la taxe générale sur les activités polluantes vise certes à favoriser la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets. Toutefois, les élus soulignent aussi que cette fiscalité est particulièrement injuste car ceux qui produisent et distribuent les produits générateurs de déchets ménagers ne sont pas taxés.

n'ont pas les mêmes couleurs de bacs et il y a des endroits où l'on trie le plastique et d'autres pas. « Cela s'explique techniquement, analyse Anthony Messika, mais, pour l'utilisateur qui n'a pas les mêmes références, c'est difficile à comprendre. Il faut homogénéiser tout cela. Il faut travailler aussi sur la responsabilité des producteurs qui laissent des cartons, des plastiques sur les marchés. Les habitants ne comprennent pas non plus qu'il puisse parfois y avoir deux poids et deux mesures. »

D'autant que, dans de nombreux cas,

même avec beaucoup de bonne volonté et une grande force de conviction, il est difficile de justifier toutes les évolutions et toutes les décisions : « Nous allons être obligés de dire aux habitants du Vercors que les emballages qu'ils auront consciencieusement triés, comme on le leur demandait, vont se retrouver à Lyon, déplore Claudine Laurent. Que ces déplacements entraînent des coûts financiers que personne d'autre ne prend en charge financièrement et qu'il nous faut donc augmenter chaque facture de vingt euros ».

Rencontre avec Marc Cheverry

« La gestion des déchets, il faut l'adapter aux territoires »

Le directeur « économie circulaire et déchets » de l'Agence de la transition écologique (Ademe) estime qu'il faut repenser de manière totalement différente l'ensemble de la problématique en ancrant l'économie circulaire dans les territoires.

PLM : Comment faire pour réduire encore le gaspillage ?

Marc Cheverry : Les élus de la montagne sont bien placés pour savoir que les matières de certains vêtements de ski, pour ne parler que d'eux, ou les pièces de vêtements comme les boutons ou les petits motifs, ne sont pas toujours séparables ou recyclables. Cela veut dire qu'il y a une action à mener pour éco-concevoir ces vêtements. En montagne, il y a des PME fabriquant des vêtements techniques pour le ski qui se préoccupent précisément de la durabilité de leurs produits dès la conception afin qu'ils puissent avoir plusieurs vies, qu'ils puissent être réutilisés mais aussi qu'ils puissent être recyclables. Manifestement, il y a devant nous un vaste champ



JOËL LAMBERT

d'innovations possibles pour passer d'un dispositif où le seul but était de produire vers un objectif où on fait en sorte que les produits puissent être recyclés après avoir eu une longue durée de vie. Il y a aussi toujours la possibilité de voir com-

ment certains produits en fin d'utilisation peuvent être donnés à des associations afin d'être orientés vers des publics moins fortunés. Cela montre qu'il y a de nombreuses actions possibles qui ont tout à fait leur pertinence en montagne.

PLM : Que conseillez-vous aux élus ?

M.C. : La gestion des déchets, il faut l'adapter aux territoires. Ceux de montagne ont des caractéristiques et des contraintes qui leur sont propres en termes d'organisation de la collecte et du traitement car ce sont souvent des milieux très touristiques. Or, pour un maire, il est toujours plus facile de sensibiliser sa population permanente – souvent très réceptive à ce propos – plutôt que les personnes de passage qui constituent de vrais enjeux. Je prends pour exemple la restauration dont tous les responsables doivent être concernés. Des partenariats avec les collectivités sont aussi recommandés afin de limiter le gaspillage et d'utiliser des produits locaux au lieu de les faire venir de l'autre bout de la planète. En somme, les maires doivent réunir tous les acteurs de leur territoire et voir avec eux comment donner une ►►



Passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire

Marc Cheverry toujours : « L'économie circulaire, c'est faire en sorte, pour l'ensemble des déchets qui ne sont pas inévitables, d'agir le plus en amont possible avec différents leviers afin de réduire leur quantité. C'est faire aussi en sorte que les déchets que nous devons malgré tout traiter soient recyclés au maximum parce que le déchet est une ressource de matière, une ressource d'énergie. Il faut donc éviter leur mise en décharge et valoriser au maximum ces matières. » Au final, l'économie circulaire doit permettre à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les impacts sur la biodiversité de diverses pollutions, et de préserver et créer des emplois non délocalisables sur les territoires. Il s'agit de produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production des déchets. Autrement dit, de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA MONTAGNE S'ACTIVE

« De nombreuses actions sont possibles et pertinentes en montagne. »

►►► image plus vertueuse, plus verte à leur station ou à leur commune, et comment organiser ce flux de déchets qui, en pleine saison, peut être multiplié par cinq, par dix et parfois par vingt. Très souvent, les simples poubelles de rue ne sont pas suffisamment visibles pour éviter les comportements déviants de ceux – pas seulement les touristes – qui laissent leurs déchets dans la nature. Là aussi il faut une action de sensibilisation avec les entrepreneurs locaux, les activités locales, etc. La loi relative au gaspillage et à l'économie circulaire donne des outils aux élus afin de réprimer ces comportements qui sont aujourd'hui encore plus inacceptables.

PLM : Êtes-vous favorable à des sanctions contre les contrevenants ?

M.C. : Non, mais bon nombre de collectivités ont mis en place la tarification incitative. Elle fonctionne comme un bonus-malus. Celui qui produit beaucoup de déchets reçoit une pénalité. Il sera facturé à la quantité de déchets produits. Les tests ont montré qu'avec ce système la quantité de déchets résiduels diminuait de 30, 40 voire 50 %. Il y a donc un effet psychologique dont il faut tenir compte.

PLM : Il y a un an la catastrophe climatique dans l'arrière-pays niçois a laissé sur place de nombreux déchets. Peut-on les anticiper ?

M.C. : Les déchets issus de catastrophes naturelles constituent un autre point sensible. Il y a en effet un lien très direct entre les gros orages ou la brusque montée des eaux et la production de déchets.

Les élus doivent donc réfléchir à la création de zones de stockage temporaire de ces déchets imprévisibles afin qu'ils puissent être triés, pour certains valorisés, et envoyés dans les décharges parce que les communes n'ont pas les moyens de le faire sur leur territoire.



« Quand les décharges actuelles seront pleines, on ne pourra pas en créer de nouvelles. »

La mise en décharge doit être l'ultime recours

Au ministère de la Transition écologique, la priorité est de faciliter le geste de tri et de réduire la mise en décharge des déchets.

Les sondages le confirment jour après jour : les Français sont de plus en plus concernés par le tri des déchets. Reste que cette prise de conscience doit devenir générale. « La mise en décharge doit vraiment être l'ultime recours parce que, quand les décharges actuelles seront pleines, on ne pourra pas en créer de nouvelles », prévient Vincent Coissard, de la direction générale de la prévention des risques au ministère de la Transition écologique.

La loi prévoit de mieux informer le consommateur directement sur le produit qu'il envisage d'acheter. Dans ce but, est né le logo Triman, accompagné de renseignements sur le geste de tri. « Dès l'année prochaine, on le retrouvera sur de

nombreux produits du quotidien. Cela permettra de savoir où il faudra les mettre quand on n'en aura plus besoin », développe Vincent Coissard. Le ministère travaille ainsi à faciliter le geste de tri, notamment sur les emballages plastiques. L'objectif est que fin 2022, l'ensemble des collectivités permette aux citoyens de les déposer dans un même contenant alors qu'aujourd'hui, dans certaines communes, seule une partie de ces emballages peut être placée dans le bac jaune. « Nous savons, malheureusement, que certaines collectivités sont en retard sur ce point parce que leur centre de tri n'est pas encore modernisé, relate Vincent Coissard. Avec les éco-organismes et les fédérations représentant les collectivités, nous sommes en train de rechercher des solutions transitoires qui permettront quand même à ces collectivités de pouvoir collecter l'ensemble des emballages dans leurs poubelles ».